



Moulton, le 31 août 2011

## **COMPTE RENDU DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 29 août 2011

**Mairie de Moulton**  
**14370 Moulton**

Le Conseil Municipal s'est réuni le lundi 29 août 2011 sous la présidence de M. Alain TOURRET, Maire.

Etaient présents : MM. TOURRET, RAULT, PICHON, VITCHEN, BOUCTON, KERAUTRET, Mme TAILPIED, MM. DAUPHIN, BUISSON, Mmes FAURE, PICHARD, LECONTE, BELLAIR et M LECOQ formant la majorité des membres en exercice.

Etaient absents : Mme TOFFOLUTTI (pouvoir à Alain TOURRET), Mme VARIN (excusée), et M. TARRAGO (excusé).

Mme LECONTE a été élue secrétaire.

### **ORGUE DE MOULT**

Monsieur le Maire ouvre la séance en évoquant le départ en retraite du capitaine Lemarchand. Il tient à saluer l'action de cet officier de la gendarmerie qui a su montrer toutes ses qualités à la tête de la communauté de brigades de Moulton.

Au cours de la même séance, les points suivants ont été abordés :

#### **Orgue :**

Une consultation a été organisée pour choisir l'entreprise chargée d'assurer la restauration de l'orgue de l'église. L'analyse des offres a été confiée à Monsieur Thierry Semenoux, expert-organier auprès de la DMDTS. L'entreprise Quoirin, mieux disante est retenue pour son offre de base 133 567€ avec les variantes et options validées par le maître d'œuvre, soit un total de 140 731€ conforme à l'estimation. La maintenance sera assurée sur 5 ans pour 2 500€. Le conseil municipal sollicite une subvention pour cet orgue exceptionnel auprès de la DRAC et du Conseil Général.

#### **Gare SNCF :**

La fréquentation de la gare s'est considérablement développée depuis l'instauration de 22 arrêts par jour et nécessite la création d'un nouveau parking voyageurs.

Après consultation, l'entreprise Letellier, mieux disante, est choisie avec une offre de base de 49 900€, l'option 1 (éclairage) pour 10 762,50€ et l'option 2 (trottoirs) pour 3 707,75€, soit un total de 64 370,25€.

L'accès sud de l'autre côté de la voie sera également réaménagé.

### **Voirie :**

- Une convention d'entretien (rues et bermes) est reconduite avec la communauté de communes Valès dunes qui versera, pour 2011, 30 949€ pour mise à disposition du personnel communal.
- Classement des voies communales : le classement des voies de la commune date du début des années 70. Moul't n'ayant pu bénéficier des services de la DDE au titre de l'ATESAT, a confié au cabinet SODEREF le soin d'actualiser le classement selon les critères retenus par l'Etat. Le tableau de classement et le plan correspondant seront communiqués à la CDC Valès dunes qui ne peut intervenir que sur les voies classées communales d'intérêt communautaire. Le cabinet SODEREF se verra confier également le soin de répertorier les chemins ruraux.
- Désignation de rues et chemins. Le nouveau classement conduit à dénommer les voies classées en référence à leur nom traditionnel :
  - VC10 des Pédouzes de la RD 613 à Airan : Route des Diligences
  - du giratoire de la gare à la halte ferroviaire : Rue de la Gare
  - ancien CR10 : Chemin de la Bruyère
  - ancien CR3 de Billy à Argences : Rue Valès dunes
  - Route de Paris aux Pédouzes : Route des Pédouzes

### **Bourg : rénovation immobilière**

- L'ancien corps de ferme, propriété de la commune, située au centre du bourg, est aujourd'hui libéré par son occupante relogée dans de meilleures conditions. Un permis de démolition a été déposé pour l'ensemble des bâtiments agricoles totalement délabrés. Le terrain libéré pourra être transformé en lotissement de 4 à 5 parcelles.
- La vente de la maison d'habitation aujourd'hui libre est envisagée après réfection de la façade. Le service des domaines sera consulté pour estimation.

### **Personnel communal :**

La livraison des deux nouvelles classes, de la salle d'évolution et du préau dès la rentrée ainsi que l'augmentation du nombre d'élèves nécessitent la création d'un poste d'adjoint technique à temps partiel pour 5h35 par jour d'école et 72h pendant les vacances scolaires, soit 18,47h par semaine.

### **Logements de la gendarmerie :**

La convention de gestion courante des logements de la gendarmerie avec la société Logipays est reconduite.

### **Lotissement du bois :**

Un avenant au marché d'aménagement du lotissement du bois est conclu avec l'entreprise Toffolutti pour la protection des mâts d'éclairage public, soit 675€ HT.

### **Illuminations de Noël :**

Après consultation, l'entreprise Décolum est retenue pour l'achat de dispositifs lumineux destinés au renouvellement des illuminations installées sur les lampadaires de la Route de Paris pour 8 044,62€ HT et 698€ HT pour stockage et maintenance.

Pour extrait conforme

**Alain TOURRET**

*Maire de Moul't*